



## Mémoire de revendications 2024 et accords signés qui peinent à être mis en application par le gouvernement

Récemment la FGEC - Fédération Générale des Expéditionnaires et Chargés techniques de l'Etat, a tenu sa 39<sup>e</sup> Assemblée Générale Ordinaire en présentiel et en grand nombre dans les locaux de la CGFP à Luxembourg.

Après avoir adressé son message de bienvenue, le président Gilbert Goergen a brièvement abordé l'historique de la FGEC, le nombre croissant de ses membres et qu'on attend toujours l'application de l'[accord de harmonisation des carrières inférieures](#) conclu le 14.01.2022 avec le gouvernement précédent.

M. Steve Heiliger, secrétaire général du bureau exécutif de la CGFP et invité de l'assemblée générale ordinaire, a ensuite pris la parole et remercié la FGEC pour son invitation et félicité le travail du comité de la FGEC au cours des derniers 12 mois. L'année 2023 a été marquée par les élections communales et parlementaires, et devait être l'année d'application de l'[accord salarial 2023-2024](#) signé le 09.12.2022. Or, le nouveau gouvernement se peine à mettre en application cet accord signé par la CGFP notamment à cause du point du système d'évaluation, qui a été réintroduit avec l'article 32, ajouté in extremis en juin dernier à la loi révisée sur l'armée.

Cette façon de faire ne sera pas tolérée et mènera à des actions syndicales qui se feront entendre. Une manifestation de protestation aura lieu le 29.04.2024 et la CGFP compte sur le soutien de la FGEC et de toutes ses sous-organisations.

Par la suite, le secrétaire général Patrick Lommer a fait un bref résumé sur les activités de la FGEC et les différents sujets de réunion au cours de l'année 2023 et des 3 premiers mois de 2024.

C'était ensuite au 1<sup>er</sup> vice-président, Joé Weishaupt, d'exposer les motivations du mémoire de revendications 2024 de la FGEC retravaillé dans les heures précédant l'AGO et mis à disposition des invités et membres présents sur version papier. La version numérique reste téléchargeable via le code QR imprimé sur l'invitation adressée aux membres.

Le président Gilbert Goergen a précisé que la FGEC est ouverte à des propositions et encourage ses membres à en faire jusque fin des vacances de pâques. Elles seront examinées par le comité et susceptibles de venir s'ajouter au mémoire de revendications 2024 qui servira de document-maître lors de la première entrevue avec le nouveau ministre de la Fonction publique, M. Serge Wilmes.

La trésorière Arlette Schmit-Weber a ensuite exposé son bilan de caisse détaillé pour l'année 2023 et rappelé que la FGEC compte plus de 1400 membres à son actif. Les réviseurs de caisse Philippe Triniane et Serge Blum ont de nouveau attesté une tenue de livre exemplaire, ce qui a valu décharge par l'assemblée générale. Sur acclamation des membres présents, la Commission de Révision a été confirmée pour un nouvel exercice.

Avant de passer aux discussions, dont notamment le nouveau mémoire de revendications 2024, le président Gilbert Goergen a lancé un appel de solidarité pour la grande manifestation de protestation le 29.04.2024 à 18:00 au Alvisse Parc Hôtel à Dommeldange.



Pour rappel : Lors des dernières négociations salariales, la CGFP s'était mise d'accord avec le gouvernement pour supprimer le système d'évaluation coûteux et inutile au 1er janvier 2023 dans toutes les administrations de l'État et les établissements publics avec effet rétroactif au 1er janvier 2023 après l'adoption de la loi correspondante. Seuls les stagiaires en sont exclus.

Mais au lieu de mettre en œuvre intégralement cette disposition contractuelle, le gouvernement refuse désormais de respecter cet engagement sur l'ensemble du territoire. La pierre d'achoppement a été l'article 32, ajouté in extremis en juin dernier à la loi révisée sur l'armée, dans ce cas précis, il s'agit d'une version "copiée-collée" du système d'évaluation précédent !

Quelle est la valeur d'un accord général négocié avec le gouvernement si la partie politique rompt ponctuellement l'accord ? Il s'agit tout simplement d'une question de crédibilité politique : dans un État de droit comme le Luxembourg, les décideurs politiques n'ont pas le droit de ne pas respecter les accords en cours !

Le comité se compose comme suit : Gilbert Goergen, président; Joe Weishaupt, 1er vice-président; Tom Winkel, 2e vice-président; Patrick Lommer, secrétaire général; Arlette Schmit-Weber, trésorière; assesseurs: Laurent Becker, Yassine Boujout, Tatiana Conter, Carlos Fernandes, Bob Jungers, Esad Licina, Claude Scheuer et Edouard Viana.